



LA PRÉSIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 23 novembre 2023 (scrutin des étudiantes et étudiants) ;
- Considérant la perte de la qualité d'étudiant de Sorbonne Université de Monsieur Rémi JOULIE, élu suppléant de la liste SUSIE ton syndicat écolo, solidaire et émancipateur ! ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Clotilde DELATOUCHE est élue suppléante de madame Katarzyna MAC au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidate éligible suivante sur la liste SUSIE ton syndicat écolo, solidaire et émancipateur ! ;

ARTICLE 2

La Directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Paris le, **25 SEP. 2024**

